

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance publique du 9 décembre 2024**

Convocation adressée le 4 décembre 2024

Délibération publiée le 16 décembre 2024

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 8

*L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, à 14h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 4 décembre 2024 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, président, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présents :** Audrey HENOCQUE ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD Luc SEGUIN ; Corinne SUBAI

**Absent(es) excusé(es) :** Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; Florence VERNEY-CARRON

**Absent(es) :** Samira BACHA-HIMEUR ; Yves BEN ITAH ; Cédric VAN STYVENDAEL

**Procuration :**

Nadine GEORGEL à Patrick ODIARD

**Secrétaire :** Audrey HENOCQUE

2024\_51

**REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

**Rapporteur :** Patrick ODIARD

Le passage à la nomenclature comptable M57 implique que toutes les collectivités doivent se doter d'un règlement budgétaire et financier.

L'élaboration de ce règlement s'inscrit dans une démarche de transparence financière, de connaissance et d'harmonisation des règles de gestion.

Il pose les principes et définit les processus de gestion propres à la collectivité, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Il a pour finalité de faciliter l'appropriation des pratiques de gestion par l'ensemble de la collectivité et de promouvoir une culture de gestion commune.

Le règlement budgétaire et financier est structuré en sept chapitres

- Les grands principes budgétaires
- L'arborescence budgétaire
- Le cycle budgétaire
- La gestion de la pluriannualité
- L'exécution budgétaire
- Les régies
- la gestion du patrimoine

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **adopte** le règlement budgétaire et financier du syndicat mixte joint à la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Président,  
Patrick ODIARD

